



Le + syndical

# - La Lettre de la - SECTION SYNDICALE GROUPE GFI

Délégués syndicaux

Alina TORTOCHAUT Délégué Syndical Central UES

- Mireille DE VOLDER (GFI Informatique Méditerranée) - Alain GUILLOU (GFI Informatique OUEST) - Benoît WENK (GFI Informatique EST) -
- Olivier YERLE (GFI Progiels) - Pierre ROI (GFI Informatique et Production) -

Numéro 133 - 16 Septembre 2010

- Section syndicale **CFE-CGC** Groupe GFI  
Bureau 1117, 6 bd du Général Leclerc  
92115 Clichy  
- Mail : [cgcgfi@free.fr](mailto:cgcgfi@free.fr) - tél : 01 41 06 55 23  
(répondeur si absent) port : 06 83 09 41 92  
WEB : [www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi) ou  
moteur de recherche + [cgcgfi](mailto:cgcgfi)

## Rentrée 2010 : les magiciens en tête d'affiche !

### \* PAC :

**Pierre Audouin**  
Consultants, Cabinet  
spécialisé dans  
l'analyse du marché  
des logiciels et  
services informatiques  
(cf « Les Echos » du 2  
septembre 2010)

**\*\* rapport de  
l'expert-  
comptable du  
CCE** relatif à l'analyse  
du reporting trimestriel  
du Groupe GFI en  
France, à fin juin 2010

Il arrive parfois que des métiers délaissés, reviennent inopinément sur le devant de la scène : en cette rentrée 2010, celui de **magicien-illusionniste** semble avoir particulièrement la cote !

Nul besoin de séances sophistiquées de type « *speed recruiting poker* » pour y attirer les candidats : ils sont nombreux, ils sont talentueux et investissent spontanément tous les domaines en y excellant ! Pour exemple :



- **économie** : leurs déclarations tonitruantes suffiraient à remettre de l'ordre dans tous les circuits financiers et bancaires mondiaux de sorte que le terrible scénario de la crise de 2008 ne puisse plus se reproduire ?

**Pour la CFE-CGC, cela relève de l'illusion !**



- **retraites** : les « mesurette » qu'ils ont inscrites dans la loi votée par le parlement ce 15 septembre 2010 permettraient de régler pour longtemps les problématiques très complexes posées notamment par le financement pérenne de notre modèle par répartition ?

**Pour la CFE-CGC, cela relève de l'illusion !**

Le Groupe GFI ne risque-t-il pas lui aussi de tomber sous l'emprise de tels **magiciens-illusionnistes** ?

Quelques indices pourraient, le cas échéant, laisser craindre que tel soit peut-être le cas :

- le budget 2010 est basé sur une hypothèse de croissance du marché informatique en France de 5%, **alors que PAC\* annonce 2% et le SYNTEC seulement ...1%**,
- le budget 2010 a prévu une très forte réduction de la sous-traitance en chiffre d'affaires et en nombre, **alors qu'au 30 juin 2010, le coût de la sous-traitance est beaucoup plus important que prévu\*\*** (20,8M€ et 408 sous-traitants) et qu'elle intervient parfois, paradoxalement, dans un contexte de sous-activité des équipes GFI en place ...
- le budget 2010 a prévu **une rentabilité de la France**, après frais centraux, de 3,1% alors qu'au 30 juin 2010, **elle est inférieure de moitié\*\* et que de surcroît, la direction a reconnu que la trésorerie avait été « sous tension »** (« la situation étant désormais sous contrôle et en voie d'amélioration » selon les termes employés par V ROUAIX au cours du CCE du 14 septembre courant),
- les campagnes de recrutement affirment aux jeunes candidats, que « ...GFI a mis en place une *Gestion Prévisionnelle des Emplois (GPEC)* qui permet de disposer d'une définition claire de chaque métier et des évolutions ou passerelle... » alors que **la négociation sur ce sujet crucial a été stoppée net par la direction il y a plus d'un an, sans avoir abouti à des dispositions concrètes et pérennes,**
- ...etc

**Nos représentants feront preuve de la plus grande vigilance tout particulièrement dans le suivi de l'évolution de la situation économique du Groupe GFI au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2010, tant il apparaît d'ores et déjà, qu'il ne suffira pas d'un coup de baguette magique pour atteindre les objectifs très ambitieux imposés à tous par la Direction !**

**La CFE-CGC**



## **Réforme des retraites : on est encore loin du compte !**

Nous remercions vivement tous les salariés du Groupe GFI qui ont pris part aux mobilisations des 7 et 15 septembre et qui ne manqueront pas de le faire encore, le 23 septembre (*nous écrivons ces lignes le 16 septembre*) à l'appel de toutes les organisations syndicales.

A ce jour, **les amendements déposés par la CFE-CGC n'ont pas été pris en considération** dans le texte de loi voté par les députés le 15 septembre ! (*lire notre dossier complet sur notre site : [www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)*)

**L'équité de la réforme fait aussi débat** tant il est vrai qu'il existe aujourd'hui 35 régimes de retraite et qu'il n'y en a pas deux qui sont équivalents en matière de cotisation, de durée et de conditions de départ : **les salariés ont besoin d'une réelle visibilité, notamment en termes de niveaux des pensions !**

De plus, si la CFE-CGC ne fait pas de l'âge de départ à 60 ans, un motif de rejet en raison des évolutions démographiques inévitables, **elle dénonce l'insuffisance du volet « financement » qui fragilise considérablement le système, la CNAV restant déficitaire de 4 Milliards d'Euros en 2018 !**

**Il faut impérativement trouver d'autres sources pérennes de financement si l'on veut sauvegarder le modèle par répartition car les prévisions de recettes prévues par la réforme ne nous protègent absolument pas de la poursuite d'une baisse des niveaux des retraites !**



## **Mesures d'accompagnement dans le cadre du déménagement à Saint**

### **Ouen : il faudrait s'entendre ...**

Les salariés qui effectuent une lecture attentive des documents transmis par la direction, n'auront pas manqué d'être surpris : dans le n° 54 du journal interne « COM'VOUS », distribué avec les bulletins de paie de juillet 2010, la direction annonce notamment que des primes temporaires seront attribuées aux salariés à condition que leur nouvelle durée de trajet (domicile / Saint Ouen) soit supérieure à 52 minutes **ET que l'allongement de leur temps de trajet** (par référence à leur ancien site) **soit compris entre 15 et 30 minutes .**

En revanche, dans la note interne émanant de la DRH et distribuée simultanément... **il n'est pas question, de justifier d'un quelconque allongement dudit temps de trajet**, la prime étant attribuée à tous les salariés sous la seule condition que leur nouveau trajet dure plus de 52 minutes !

### **Il faudrait s'entendre !**

**La CFE-CGC déplore l'attitude désinvolte de la direction dans sa communication à l'attention des salariés et dénonce de nouveau l'iniquité de cette mesure** (nombre de salariés parmi lesquels une majorité de femmes des sites d'Issy les Moulineaux en sont exclues en dépit d'un allongement très important de la durée de leur trajet, tandis que, simultanément, des salariés dont le temps de trajet diminuera, y auront droit !) : **la CFE-CGC encourage vivement la direction à assouplir les conditions d'attribution de ces primes !**

## **Mutuelle : de nouvelles taxes vont peser sur les assureurs ... les répercuteront-ils sur nos cotisations ?**

Pour réduire la dette sociale, le gouvernement a prévu de taxer à hauteur de 3,5% les contrats santé dits « responsables », ce qui est la caractéristique des contrats collectifs à adhésion obligatoire en vigueur dans les entreprises et en particulier dans l'UES GFI. Cependant le gouvernement qui espère récupérer 1,1 milliard d'Euros, a estimé que « *les bons résultats des mutuelles et des assureurs doivent leur permettre de ne pas la répercuter sur les assurés* » (cf « Les Echos » du 2 septembre 2010). **La CFE-CGC est loin d'être convaincue qu'il en sera bien ainsi**: souvenez vous notamment que le doublement de la taxe CMU en 2009 (elle a triplé depuis 2000, année de sa création à 1,75% par les mêmes pouvoirs publics) a pesé lourdement sur les résultats de notre régime, ce qui risque d'entraîner à court terme, une hausse des cotisations ! **Une autre « taxe » pourrait bien aussi s'inviter dans le débat : il s'agit de la contribution des mutuelles à la campagne 2009 de vaccination contre la grippe H1N1 !** On n'en parle plus guère,

mais cette contribution était initialement prévue à hauteur de 1% du montant des cotisations : **selon les informations dont nous disposons ce taux pourrait n'être que de 0,77%**. Sera-t-elle ou non, répercutée sur nos cotisations ? **La plus grande vigilance s'impose, qui plus est dans le contexte de l'appel d'offres courtier et assureur que la direction a lancé en juin 2010 pour la mise en place, le cas échéant, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, d'un régime commun pour toutes les sociétés du groupe GFI en France !**